

La lettre de l'Agence Française du Patrimoine

Numéro 58

Décembre 2021

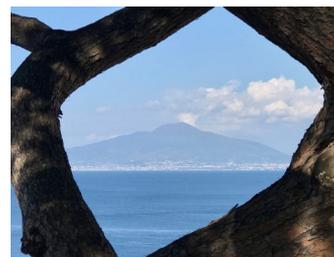
Editorial

Dans ce numéro :

Editorial.	1
Présent d'usage : les règles appli- cables.	1
Faut-il s'inquiéter d'une reprise de l'inflation ?	2
Labels de gestion financière : com- ment s'y retrouver ?	3
A la découverte du fonds ERASMUS Small Cap Euro.	4

Le retour de l'inflation est effectif. A fin octobre 2021, l'inflation en France s'élevait à 2.6% sur un an contre 4.1% dans la zone euro et même 6.2% aux Etats-Unis. Ce phénomène était anticipé par les économistes et les banques centrales. En effet, selon eux, il est logique que la hausse des prix s'accélère avec la sortie de récession de l'économie mondiale liée à la pandémie. Toute la question est donc de savoir si ce phénomène est uniquement conjoncturel et donc transitoire ou pas. En principe, une hausse des prix ne peut être constitutive d'une inflation durable que si elle est accompagnée d'une hausse des salaires. Or, en Europe, le risque de hausse des salaires n'est pas d'actualité, seuls certains sec-

teurs comme la restauration ou le transport connaissent une pénurie de main d'œuvre. En tout état de cause, une reprise de l'inflation, si elle reste mesurée, n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour toutes les activités. En effet, il conviendrait alors de s'interroger sur la conduite à tenir pour la bonne gestion de votre patrimoine. Vous trouverez dans notre premier article de fonds consacré à ce thème quelques pistes de réflexion. Le deuxième article de fonds aborde le sujet des labels de gestion financière qui sont de plus en plus nombreux. Face à ce constat, des précisions vous sont apportées. Comme vous pourriez le constater, les labels apportent un éclairage intéressant mais ne



Savoir identifier les dangers

peuvent pas constituer un critère unique de sélection.

Enfin, le fonds ERASMUS Small Cap Euro, labellisé ISR, vous est présenté. Il vous permettra d'investir dans des petites capitalisations de la zone Euro.

Prenez soin de vous.

Stéphane DESCHANELS,
Associé gérant

Chiffres clés :

Le CAC 40 a dépassé pour la première fois le seuil des 7000 points le 5 novembre dernier. Il a également battu son record, plus de 21 ans après son pic historique du 4 septembre 2000 à 6944.77 points avant de connaître une longue dégringolade.

De nombreuses personnes souhaitent gratifier leurs proches à l'occasion d'un événement particulier. Ce cadeau ou «présent d'usage» n'est, en principe, pas soumis à des droits de donation. Cette exonération fiscale est, toutefois, conditionnée au respect de règles

strictes sous peine de redressement fiscal. Tout d'abord, il n'est pas question de donner n'importe quand mais à une date importante pour la personne gratifiée. Par exemple, lors d'un anniversaire, d'un Noël, ou de la réussite à un examen. Dans ce cas, il est

préférable de garder une copie du petit mot de félicitations dont la date correspondra à la date de l'événement. Enfin, le montant ne doit pas dépasser selon la jurisprudence, 0.3% du patrimoine du donateur et 2.5 % de ses revenus annuels.

Présent d'usage : les règles applicables

Faut-il s'inquiéter d'une reprise de l'inflation ?

Le retour de l'inflation est effectif. A fin octobre 2021, l'inflation en France s'élevait à 2.6% sur un an contre 4.1% dans la zone euro et même 6.2% aux Etats-Unis. Ce phénomène était anticipé par les économistes et les

banques centrales. En effet, selon eux, il est logique que la hausse des prix s'accélère avec la sortie de récession de l'économie mondiale liée à la pandémie. Il faut dire que les prix de l'énergie, dont le cours du pétrole est l'indicateur représentatif, se sont envolés avec la reprise économique. Les pays producteurs n'ont, en effet, que partiellement ajusté leur production ce qui a créé des tensions sur les prix. Les cours des matières premières ont également fortement progressé comme ceux des céréales, du bois, mais aussi de l'étain prisé pour les circuits électroniques, ainsi que du cuivre. En conséquence, la hausse des prix est surtout consécutive à un décalage entre la reprise de la demande et l'offre qui ne suit pas. Face à ce constat, toute la question est de savoir si cette reprise de l'inflation est conjoncturelle et donc temporaire ou non.

En principe, une hausse des prix ne peut être constitutive d'une inflation durable que si elle est accompagnée d'une hausse des salaires. Or, en Europe, le risque de hausse des salaires n'est pas d'actualité, seuls certains secteurs comme la restauration ou le transport connaissant une pénurie de main d'œuvre. De plus, les salaires ne sont plus indexés sur les prix. En revanche, les tensions sur le niveau des rémunérations est plus sensible outre-atlantique.

Pour ces raisons, les banques centrales dont la mission première est d'assurer la stabilité des prix ont

«Le retour de l'inflation est effectif. A fin octobre 2021, l'inflation en France s'élevait à 2.6% sur un an contre 4.1% dans la zone euro et même 6.2% aux Etats-Unis».

réagi, à ce jour, de façon différenciée. La Banque Centrale Européenne (BCE) estime que le taux d'inflation va revenir en 2022 à 2% par an ce qui correspond à son objectif et reste donc dans une position attendiste. D'autres pays comme le Brésil, le Mexique, la Corée du Sud, le Canada ou la Pologne ont déjà décidé la fin de leur soutien monétaire à coups d'injection de liquidités dans l'économie et pensent à remonter leur taux d'intérêt. La Banque centrale américaine (La Fed) pourrait également commencer à relever ses taux d'intérêt à partir de la mi-2022.

Il est donc difficile aujourd'hui d'avoir des certitudes sur ce sujet, la cinquième vague de Covid et l'émergence du nouveau variant dénommé Omicron risquant de freiner la reprise économique et les poussées inflationnistes qui en résultent ce qui pourrait clore ce débat.

Toutefois, si tel n'était pas le cas, il convient de s'interroger sur la conduite à tenir pour la bonne gestion de son patrimoine.

Tout d'abord, une reprise de l'inflation, si elle reste mesurée, n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour toutes les activités. A commencer par le secteur bancaire dont les marges ont beaucoup diminué avec la baisse des taux d'intérêts. Une reprise de l'inflation permettrait à ce secteur d'augmenter ses profits.

Il en est de même du secteur de l'énergie qui restera porté, dans ce cas, par une demande croissante.

De ce fait, il est possible, dans cette hypothèse, de réorienter en partie son épargne vers des fonds investis en valeurs bancaires et énergétiques comme « Ruffer Total return International » ou uniquement investis dans l'énergie comme « Pictet Clean Energie » qui sont disponibles dans le cadre juridique et fiscal de l'assurance vie.

Le secteur des infrastructures constitue également un excellent rempart contre l'inflation, ce secteur d'activités offrant une forte visibilité et étant peu sensible au cycle économique. Dans cette optique, vous pouvez investir dans le support « GF Infrastructures durables » qui privilégie les infrastructures sociales, l'énergie, l'environnement et le transport. Le fonds qui est disponible dans le cadre de l'assurance vie vise une performance nette de 4% par an.

Enfin, vous pouvez également vous tourner vers des secteurs indexés sur l'inflation comme l'immobilier locatif. En effet, le montant des loyers est indexé sur des indices qui tiennent compte de l'inflation. De ce fait, en cas de hausse des prix, le montant des loyers est également réévalué à dû proportion. La solution la plus simple consiste, dans ce cas, à investir dans la « pierre papier » ce qui vous permettra de diversifier votre placement et d'éviter les problèmes administratifs liés à une gestion en direct. Dans cette optique, vous pouvez acheter des parts de Société Civiles immobilières comme « GF Pierre » dont le patrimoine est principalement constitué d'immeubles de bureaux, mixtes et de commerces situés principalement à Paris, en province et en Allemagne à hauteur de 15%. La performance sur les cinq dernières années de GF Pierre s'élève à 42.91%.

Nous sommes à votre disposition afin de vous aider à prendre la décision la plus adaptée à votre situation.

Thierry DESCHANELS, juriste.

Labels de gestion financière : comment s'y retrouver ?

De nombreux investisseurs essayent de donner du sens à leur investissement et se tournent vers des fonds de gestion qui répondent aux critères dits «ESG» (environnemental, social et de qualité de gouvernance). Ces fonds ont le vent en poupe et représentaient, selon l'enquête annuelle 2020 sur les investisseurs d'impact, un encours mondial de 715 milliards de dollars. Parmi eux, les fonds œuvrant en faveur du climat sont souvent privilégiés. Il faut dire que le thème de la neutralité carbone retient l'attention de beaucoup d'épargnants.

Face à ces attentes, de nombreux labels nationaux existent en France et dans de nombreux pays européens comme en Allemagne et au Luxembourg. A l'inverse, certains pays comme l'Italie et l'Espagne ne se sont pas encore dotés de labels répondants aux critères «ESG». De ce fait, il est souvent difficile pour l'investisseur de bien cerner si le fonds choisi répond véritablement à ses attentes. Afin de vous apporter une plus grande visibilité en la matière, nous vous apportons quelques précisions sur cette thématique.

Créé par le Ministère des finances et de l'économie, le label Investissement Socialement Responsable (ISR) constitue un des labels les plus usités. Il vise à concilier la performance économique avec l'impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans l'ensemble des secteurs d'activités. Afin d'être labellisée ISR, la société de gestion doit déposer un dossier auprès d'un organisme de certification accrédité comme l'AFNOR. Le label ISR permet de garantir à l'épargnant que son investissement répondra aux critères dits

«ESG» (environnemental, social et de qualité de gouvernance). De ce fait, un fonds labellisé ISR ne peut pas investir dans des sociétés qui exercent une activité jugée risquée en matière environnementale ou sociale comme les OGM, l'armement, les jeux d'argent ou encore le tabac, ... Parmi les fonds ISR, certains dits « Best in class » sélectionnent les émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. D'autres, dénommés « Best in Uni-

verse », privilégient les émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité, et enfin les autres dénommés « Best effort » choisissent les sociétés démontrant une amélioration de leur performance ESG. De ce fait, certains fonds se fixent des objectifs précis en matière d'investissements durables, alors que d'autres prennent seulement l'engagement de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales sans les chiffrer.

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui est entré en application depuis le 10 mars 2021 vous permet de vérifier ce point. En effet, le fonds qui prend des engagements de gestion relève de l'article 9 de ce règlement, alors que les autres entrent dans le cadre des produits dits de l'article 8. Or, chaque fonds doit désormais préciser de quelle classification il dépend. Par exemple, un fonds « Best in class » permet d'éliminer les plus mauvais acteurs d'un

secteur d'activité mais permet au fonds de conserver des titres par exemple de l'industrie pétrolière considérée comme peu éthique.

«Afin d'être labellisée ISR, la société de gestion doit déposer un dossier auprès d'un organisme de certification ».

Le label Greenfin a été créé par le Ministère de la Transition énergétique. Il est plus exigeant et garantit à votre investissement une

part verte, plus ou moins importante selon les typologies de gestion. Certains secteurs d'activités comme les énergies fossiles et le nucléaire seront également exclus du portefeuille du fonds qui prendra en compte les critères ESG. De plus, le label Greenfin impose des mesures d'impact positif sur la transition énergétique et écologique. Seules huit catégories d'activités entrent dans ce cadre dans lesquelles le fonds labellisé Greenfin doit majoritairement investir : l'énergie, le bâtiment, la gestion des déchets, les technologies de l'information, l'agriculture et la forêt, l'adaptation au changement climatique, le transport propre et l'industrie.

A travers ces exemples, il apparaît que les labels apportent un éclairage intéressant mais ne peuvent pas constituer un critère unique de sélection. En effet, certains fonds sont plutôt tournés vers le social, d'autres vers

la gouvernance alors que d'autres encore sont engagés dans la neutralité carbone. Ces fonds prennent des engagements plus ou moins contraignants pour atteindre ces objectifs.

Il vous appartient donc de bien vous assurer, avec l'aide de votre conseiller que le fonds choisi correspond à vos attentes en matière de critères ESG et de performance financière.

Stéphane DESCHANELS,
Associé gérant.

L'Agence Française du Patrimoine

24, rue Laffitte
75009 PARIS
RCS PARIS B438 672 610

Téléphone : 01 44 71 35 60
Télécopie : 01 42 96 97 67
Messagerie : afdp@afdp.net

Notre expertise à vos côtés

Retrouvez nous
sur le web !
www.afdp.net

L'Agence Française du Patrimoine est un établissement indépendant et spécialisé dans le conseil patrimonial. Elle intervient tant auprès de la clientèle institutionnelle que de la clientèle privée.

Les conseillers en gestion de patrimoine de l'Agence Française du Patrimoine bénéficient d'une solide formation financière et juridique ainsi que d'une longue expérience au sein de plusieurs établissements bancaires internationaux. Ces compétences sont reconnues par la parution d'articles dans la presse patrimoniale ainsi que d'ouvrages de référence notamment dans le domaine de l'assurance-vie.

L'Agence Française du Patrimoine développe des valeurs constantes en faveur de ses clients qui sont : éthique, professionnalisme, intégrité et disponibilité.

Cette lettre, de nature non contractuelle, vous est remise à titre d'information.

A la découverte du fonds Erasmus Small Cap Euro

Erasmus Gestion est une société de gestion de portefeuille indépendante créée en juin 2013 par Jean-François Gilles et Jean-Pierre Gailard. Avec plus de 550 millions d'euros d'actifs sous gestion, Erasmus Gestion est une structure dynamique à taille humaine, qui consacre l'intégralité de son activité à la gestion par l'intermédiaire d'OPCVM et la gestion sur mesure.

Erasmus Gestion a développé au fil du temps une forte expertise sur les petites et moyennes capitalisations de la zone euro avec 2 gérants et 4 analystes dédiés à cette classe d'actifs.

Erasmus Small Cap Euro investit dans des sociétés de la zone euro dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 Milliards d'euros. Sur la zone Euro, cela représente un univers de plus de 2000 entreprises. Ce sont des valeurs qui partagent un certain nombre de caractéristiques, comme une su-

reposition à leur marché domestique, un management souvent familial, ou une présence sur des marchés de niche. Pour autant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la forte décorrélation qui existe parmi les différentes sociétés de l'univers, permet de limiter la sensibilité au cycle macroéconomique.

Les entreprises de petites tailles sont généralement peu ou mal notées par les prestataires spécialisés en notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Par manque de moyens, les PME sont en effet peu visibles en la matière, et leurs rapports extra-financiers ont tendance à être peu fournis. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles sont de mauvaises élèves de l'ESG.

L'équipe de gestion d'Erasmus a toujours évalué qualitativement les entreprises qu'elle souhaitait entrer en portefeuille, afin de ne sélectionner que les meilleures. Cela fait

partie de leur processus d'investissement. Une entreprise qui gagne, une entreprise qui surperforme, c'est une entreprise dont le management est d'expérience, dont les employés sont heureux au travail et donc performants, une entreprise reconnue par ses clients pour la qualité de ses produits. Toutes ces questions, que l'on se pose dans une analyse ESG sont, depuis le début d'Erasmus gestion, des questions que se pose l'équipe d'analystes. Ils ont choisi cette année d'aller plus loin en mettant en place dans leur processus d'investissement un réel volet ESG avec une sélection Best-In-Universe, qui permet d'éliminer les entreprises les moins bien notés sur les trois piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Ce travail a été récompensé en cette fin d'année avec l'obtention pour le fonds Erasmus Small Cap Euro du label ISR créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances.

Avertissement : Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document promotionnel ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Pour plus d'informations, notamment sur les risques encourus, vous pouvez vous référer au DICI et au prospectus, disponible sur www.erasmusgestion.com